

LE SÉNAT DU CANADA :

Une chambre de

RÉFLEXION ET D'ACTION



SÉNAT | SENATE
CANADA





© 2018 Sénat du Canada
1-800-267-7362
sencom@sen.parl.gc.ca

AU SUJET DU SÉNAT

Le Sénat est la Chambre haute du Parlement du Canada. Il réunit un groupe diversifié de Canadiens émérites qui œuvrent au service du Canada.

Sir John A. Macdonald, le premier ministre qui fut le premier de l'histoire du Canada, disait du Sénat qu'il était le lieu d'un « second examen objectif ». Cependant, son rôle ne s'arrête pas là. Le Sénat est une source d'idées, d'inspiration et de mesures législatives à part entière.

Les 105 sénateurs du Parlement façonnent l'avenir du pays. Ils examinent attentivement les projets de loi, suggèrent des façons de les améliorer et en corrigent parfois les erreurs. Dans un parlement qui comprend deux chambres, le Sénat fait contrepoids au pouvoir du premier ministre et de son cabinet. En effet, pour qu'un projet devienne loi, il doit être adopté à la fois au Sénat et à la Chambre des communes.

Les sénateurs peuvent aussi proposer leurs propres projets de loi et débattre d'enjeux qui sont d'importance nationale, et ce, dans l'ambiance collaborative de l'enceinte du Sénat, là où on évalue les idées selon leur bien-fondé.

Le Sénat a été créé afin de garantir que toutes les régions du Canada soient représentées au Parlement. En attribuant à chaque région un nombre égal de sièges, on souhaitait ainsi empêcher les provinces les plus peuplées du pays de dominer les moins peuplées.

Au fil des ans, le rôle des sénateurs a évolué. En plus de représenter leur région, ils défendent les intérêts d'autres groupes sous-représentés comme les Autochtones, les minorités visibles et les femmes.



Il y aura, pour le Canada, un Parlement qui sera composé de la Reine, d'une Chambre haute appelée le Sénat, et de la Chambre des communes.

Loi constitutionnelle de 1867, article 17

HISTOIRE

Sans le Sénat, le Canada n'existerait pas.

La peur et la méfiance tourmentaient même ceux en faveur de la Confédération en 1867.

La langue française disparaîtrait-elle dans un pays majoritairement anglophone ?

Les provinces maritimes seraient-elles laissées de côté par les provinces plus peuplées de l'Ontario et du Québec ?

Les Pères de la Confédération étaient d'avis qu'une Chambre des communes élue en fonction de la population n'apaiserait pas ces préoccupations.

La force d'un pays fondé sur les principes démocratiques s'avérait également une grande faiblesse.

La création d'une seconde chambre était essentielle.

« Elle doit être une chambre indépendante », a dit le premier ministre qui fut le premier de l'histoire du Canada, Sir John A. Macdonald, « mais elle ne s'opposera jamais aux souhaits délibérés et compris du peuple ».

George Brown, un des Pères de la Confédération, a quant à lui affirmé que l'existence du Sénat était essentielle à la Confédération :

« Nous n'aurions pas pu avancer d'un pas si nous avions rejeté cette condition ».

Par convention, le Sénat respecte la volonté de la Chambre des communes. Toutefois, les sénateurs ne doivent jamais perdre de vue leur obligation de représenter tous les Canadiens. Il s'agit là de leur raison d'être au sein de ce système, qui comprend deux chambres, que les architectes de la Confédération canadienne ont adopté.

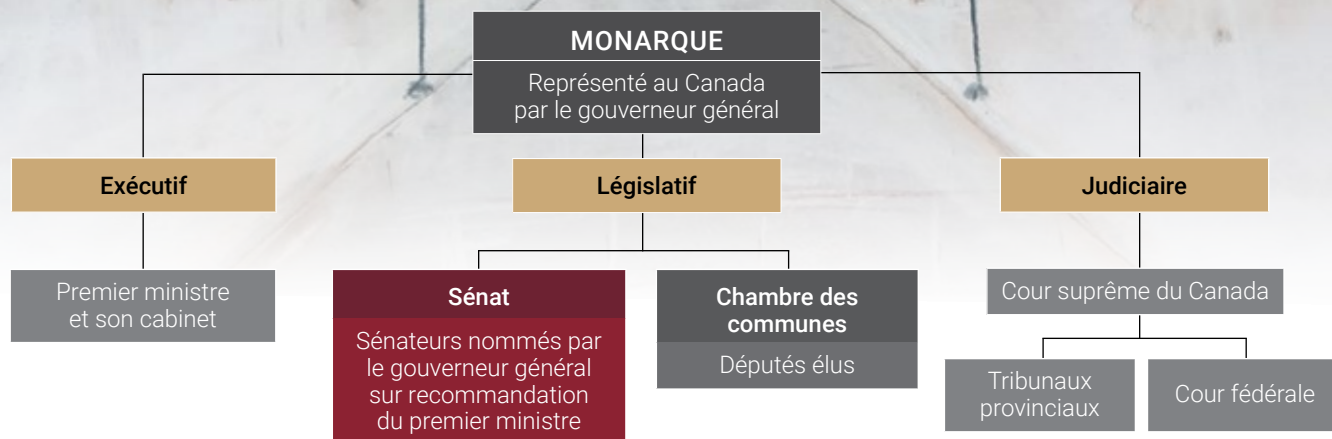


Elle doit être une chambre indépendante [...] mais elle ne s'opposera jamais aux souhaits délibérés et compris du peuple.

Sir John A. Macdonald, premier ministre du Canada

LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT DU CANADA

Le système de gouvernement du Canada comprend trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Le Parlement contient des éléments des pouvoirs législatif et exécutif. Il est formé de trois composantes : le monarque, le Sénat et la Chambre des communes.



SÉNATEURS

Les 105 sénateurs du Canada sont des femmes et des hommes accomplis et chevronnés. Ce sont des gens d'affaires, des scientifiques, des juges, des enseignants, des athlètes, des dirigeants communautaires ou encore des hauts fonctionnaires qui mettent toute leur expertise à contribution pour guider le Parlement à agir dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Les sénateurs proviennent de milieux ethniques, socioéconomiques et culturels diversifiés. Grâce à la sagesse que leur procure leur expérience tant personnelle que professionnelle, ils font entendre le point de vue des Canadiens au Parlement.

Libres d'exprimer leur pensée, d'agir selon leurs principes et de défendre les intérêts de leurs concitoyens, les sénateurs jouent un rôle essentiel dans la démocratie parlementaire du Canada.

Exemples des champs d'expertises des 105 sénateurs du Canada



ARTS ET CULTURE



MONDE DES AFFAIRES



ÉDUCATION



SERVICES JURIDIQUES



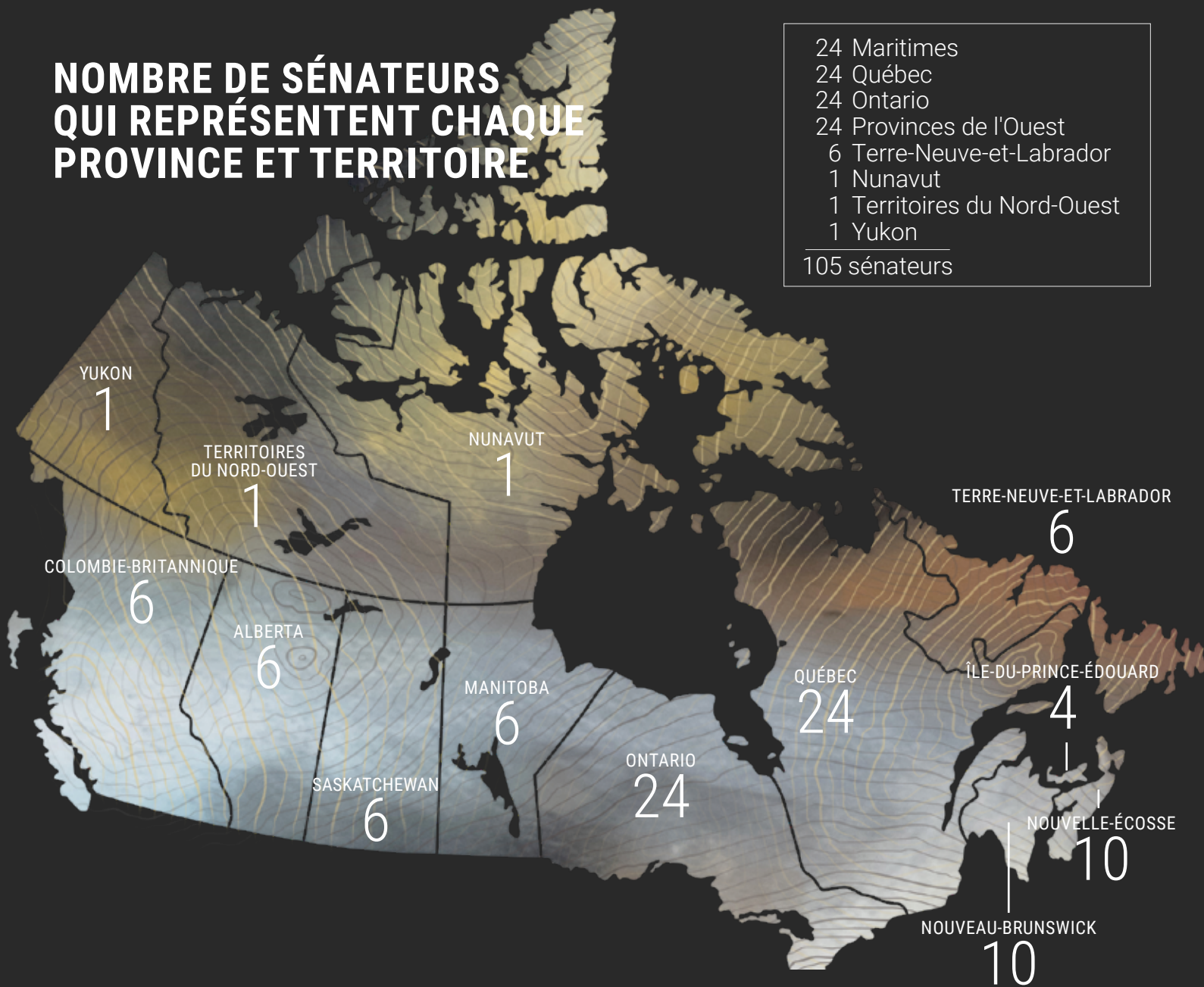
SCIENCE ET TECHNOLOGIE



TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS

NOMBRE DE SÉNATEURS QUI REPRÉSENTENT CHAQUE PROVINCE ET TERRITOIRE

- 24 Maritimes
 - 24 Québec
 - 24 Ontario
 - 24 Provinces de l'Ouest
 - 6 Terre-Neuve-et-Labrador
 - 1 Nunavut
 - 1 Territoires du Nord-Ouest
 - 1 Yukon
-
- 105 sénateurs



LES SÉNATEURS SONT DES LÉGISLATEURS

Ils étudient tous les projets de loi adoptés par la Chambre des communes et proposent leurs propres lois. Quatre responsabilités principales renforcent ce rôle essentiel : les sénateurs légifèrent, représentent, enquêtent et délibèrent.

LÉGIFÉRER

En plus de proposer leurs propres projets de loi, les sénateurs examinent ceux adoptés par la Chambre des communes. Les sénateurs y repèrent souvent des erreurs qu'ils corrigent pour éviter des conséquences imprévues pour les Canadiens.

REPRÉSENTER

Historiquement, le Sénat a été créé pour assurer une représentation équilibrée des différentes régions du Canada au Parlement. Au fil du temps, ce mandat a évolué pour inclure la défense de groupes sous-représentés comme les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées ainsi que les minorités visibles et linguistiques.

ENQUÊTER

Les sénateurs étudient des enjeux d'importance pour les Canadiens. Les comités sénatoriaux sont notamment reconnus pour leur diligence et la rigueur de leur travail. Une étude exhaustive sur la santé mentale a permis de sortir les maladies mentales de l'ombre alors qu'un examen de la monnaie numérique a montré de quelle manière les sénateurs anticipent les enjeux de demain.

DÉLIBÉRER

Après avoir enquêté et recueilli des éléments de preuve, les sénateurs s'appuient sur leurs diverses expériences afin de déterminer le meilleur plan d'action. Sur le site Web du Sénat (sencanada.ca), les Canadiens peuvent entre autres écouter les débats passionnés qui prennent place dans l'enceinte du Sénat. Les transcriptions de ces débats sont également publiées en ligne.

LA PRÉSENCE DES FEMMES AU SÉNAT

Le terme « plafond de verre » ou « barrière invisible » n'existait pas encore en 1929, mais cinq femmes ont surmonté une barrière qui excluait les Canadiennes des fonctions publiques depuis la création du pays, 60 ans auparavant.

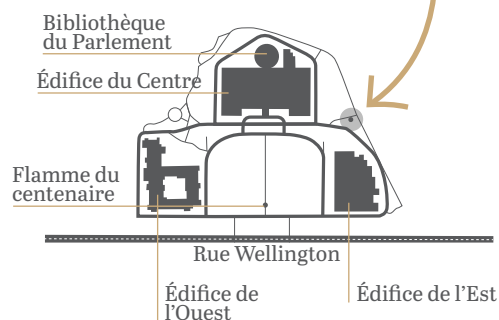
Les femmes qui allaient devenir les Cinq femmes célèbres du Canada — Henrietta Muir Edwards, Nellie McClung, Louise McKinney, Emily Murphy et Irene Parlby — ont remporté l'affaire « Personne » qui contestait une partie de la Constitution qui empêchait les femmes d'être nommées au Sénat.

Cairine Wilson a été la première femme à être nommée au Sénat en 1930. Au cours de ses 32 années de service, elle a aussi été la première femme nommée à la présidence d'un comité ainsi que la première déléguée canadienne aux Nations Unies.

Le mandat de M^{me} Wilson a chevauché celui de Muriel McQueen Fergusson qui a été nommée au Sénat en 1953. M^{me} Fergusson est également devenue la première femme à occuper le poste de Présidente du Sénat en 1972.

Aujourd'hui, les femmes occupent des rôles clés et aident à guider les délibérations de la Chambre rouge. Le Sénat demeure une tribune où elles accomplissent jour après jour le vœu prononcé par Muriel McQueen Fergusson lors de son premier discours dans l'enceinte du Sénat : « Si je puis aider les femmes à obtenir justice, je le ferai ».

Monument « Les femmes sont des personnes ! » sur la Colline du Parlement



QUE SE PASSE-T-IL DANS L'ENCEINTE DU SÉNAT ?

Dans l'enceinte du Sénat, les sénateurs débattent de questions d'importance avec esprit et sagesse. Les sénateurs proposent et examinent leurs propres projets de loi. Ils étudient aussi attentivement les mesures législatives qui émanent de la Chambre des communes. Pendant la période de questions, les sénateurs interrogent les ministres fédéraux et le leader du gouvernement au Sénat (le représentant du gouvernement) sur des questions de politiques publiques, et ce, dans l'intérêt des Canadiens.

Les débats au Sénat sont axés sur des enjeux spécifiques et sont souvent moins partisans que ceux à la Chambre des communes. Les sénateurs discutent de manière passionnée en s'appuyant sur des faits et des preuves afin de faire valoir leurs points de vue.

Chaque séance au Sénat commence par des déclarations dans lesquelles les sénateurs peuvent parler pendant trois minutes d'événements qui se sont déroulés dans leur région ou encore rendre hommage à certaines personnes. Ils peuvent également utiliser ce temps pour mettre en lumière des enjeux importants qui pourraient autrement passer inaperçus.

La Chambre rouge

L'enceinte du Sénat, aussi nommée « Chambre rouge », est le lieu où les sénateurs se réunissent pour débattre des projets de loi et des enjeux qui préoccupent les Canadiens. Le Sénat est situé dans l'aile est de l'édifice du Centre, le principal édifice de la Colline du Parlement, soit celui qui est couronné par la Tour de la Paix.

Décorée de teintes de rouge grenat, l'enceinte du Sénat est le lieu où le monarque ou son représentant, le gouverneur général, s'adresse au Parlement et donne la sanction royale aux projets de loi qui ont été adoptés.



LE PRÉSIDENT

Le Président du Sénat préside les travaux de la Chambre rouge, fait respecter les règles et veille au bon déroulement des délibérations.

Nommé par le gouverneur général sur l'avis du premier ministre, le Président du Sénat est impartial dans l'exercice de ses fonctions.

Contrairement au Président de la Chambre des communes, le Président du Sénat peut prendre part aux débats. Dans les cas où il souhaite le faire, un autre sénateur assume temporairement la présidence.

À la différence du Président de la Chambre des communes, qui ne vote qu'en cas d'égalité des voix, le Président du Sénat peut voter sur tous les enjeux. Toutefois, lorsque le Président vote, il doit le faire en premier. En cas d'égalité des voix au Sénat, le 'non' l'emporte.

Le Président du Sénat joue également un rôle important à l'extérieur du Sénat. Étant donné qu'il occupe le quatrième rang du Tableau de la préséance pour le Canada – où seuls le gouverneur général, le premier ministre et le juge en chef de la Cour suprême le précèdent – il est souvent appelé à représenter le Canada au pays et à l'étranger.



QUE TROUVE-T-ON DANS L'ENCEINTE DU SÉNAT ?

1. Tableaux de guerre

Les huit tableaux de guerre exposés dans l'enceinte du Sénat s'y trouvent en grande partie grâce à Max Aitken, Lord Beaverbrook, qui a demandé à certains des plus éminents peintres d'Angleterre et du Canada d'illustrer la participation du Canada à la Première Guerre mondiale. Ces peintures sont un rappel des conséquences tragiques de la guerre.

2. Fauteuil du Président

Le Président du Sénat prend place dans ce fauteuil pour diriger les travaux de la Chambre rouge et veiller au bon déroulement des délibérations.

3. Trône du monarque

Le monarque s'assoit sur ce trône pour octroyer la sanction royale aux projets de loi ou pour prononcer le discours du Trône. En l'absence du monarque, le trône est utilisé par son représentant au Canada, le gouverneur général.

4. Sténographes du hansard

Les sténographes du hansard transcrivent les délibérations lorsque le Sénat siège. Ils tiennent un compte rendu exhaustif des discours, des motions, des votes, des remerciements, des hommages et des projets de loi déposés et lus qu'ils compilent après chaque jour de séance.

5. Tribunes

Toutes les séances du Sénat sont ouvertes aux membres du public. Ceux-ci peuvent regarder les sénateurs au travail à partir des tribunes qui peuvent accueillir 350 personnes. Une section de la tribune nord est réservée aux journalistes.

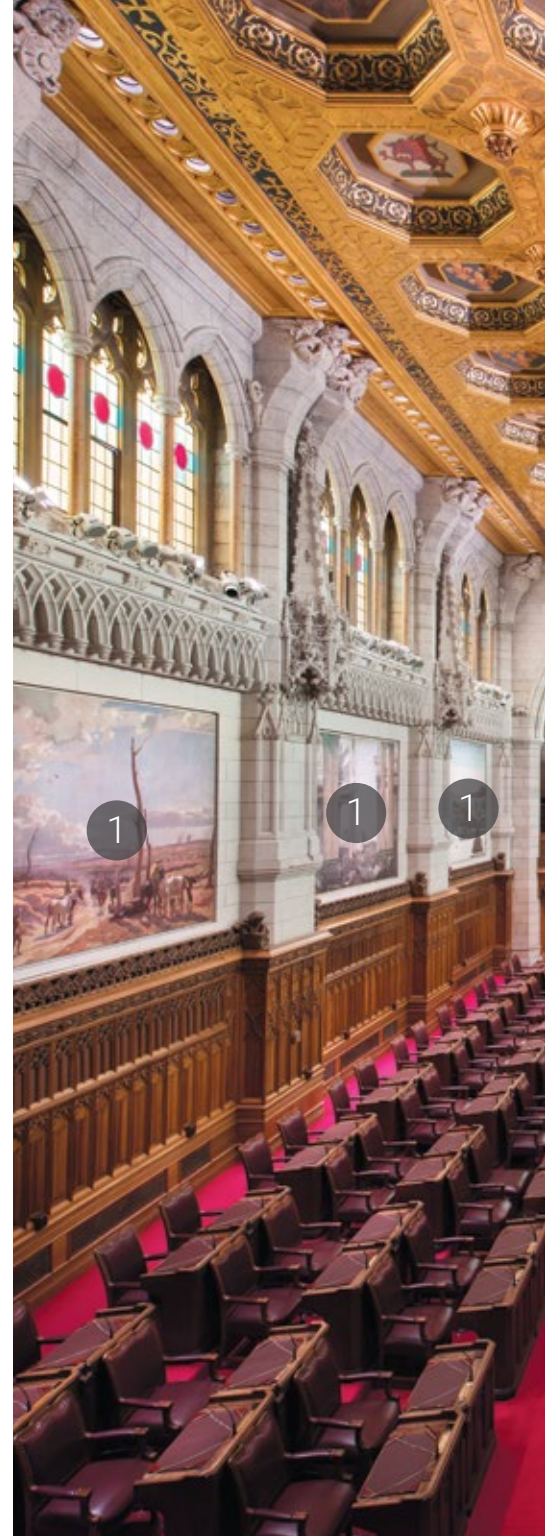
6. Huissier du bâton noir

L'huissier est le haut fonctionnaire protocolaire du Sénat qui agit à titre de serviteur personnel et de messenger du monarque.



La masse du Sénat

Le Sénat ne peut siéger si la masse n'est pas sur le bureau du greffier. Une tradition héritée du Parlement britannique veut que la masse soit posée sur le bureau du greffier au début de chaque séance du Sénat. Elle y reste jusqu'à son ajournement. La masse est ainsi une arme de cérémonie apportée dans l'enceinte du Sénat pour marquer le début de chaque séance parlementaire.





7. Bureau du greffier

Il accueille le greffier et les greffiers au Bureau dont le mandat consiste d'une part à conseiller le Président et les autres sénateurs sur les questions de procédure et, d'autre part, à consigner les débats et les décisions. Il s'agit également de l'endroit où la masse repose lorsque le Sénat siège.

8. Buste de la reine Victoria

Bien que la reine Victoria n'ait jamais visité le pays qu'elle a aidé à créer, un buste de marbre à l'effigie de celle que l'on appelait affectueusement la « mère de la Confédération », observe la Chambre rouge depuis l'extrémité nord.



Antichambre du Sénat

Pièce où les sénateurs et les visiteurs s'arrêtent avant d'entrer dans l'imposante Chambre du Sénat. Il s'agit également de l'endroit où les députés se rassemblent pendant les discours du Trône. Les députés ne sont pas autorisés à franchir la barre située près de l'entrée sans en avoir obtenu la permission.

COMITÉS DU SÉNAT

Les travaux des comités sont « le cœur et l'âme du Sénat », a affirmé Muriel McQueen Fergusson, première femme nommée Présidente du Sénat. Les sénateurs qui siègent au sein des comités jouent un rôle crucial lorsqu'ils examinent les projets de loi et étudient des enjeux d'importance pour les Canadiens. Ils entendent des témoins qui proviennent de partout au pays. Ces derniers livrent des témoignages d'experts que les sénateurs incluent dans leurs délibérations.

Dans leurs rapports, les comités sénatoriaux ont présenté des évaluations objectives et rigoureuses des politiques de justice, de santé et de défense du Canada, pour ne donner que quelques exemples des domaines d'études couverts par les comités.

La portée et la diversité de ces rapports n'ont pas leur pareil; leur capacité à provoquer le changement et à faciliter la compréhension de différents enjeux a été prouvée à maintes reprises.

La Cour suprême du Canada réfère régulièrement aux travaux des comités du Sénat dans le cadre de ses jugements.

Bien qu'il existe aussi des comités à la Chambre des communes, les comités du Sénat sont réputés pour leur capacité à mettre de côté la politique et analyser un enjeu de manière plus objective. Les membres des comités sénatoriaux font souvent appel à des témoins qui n'ont pas été invités à témoigner devant les comités de la Chambre des communes. Les sénateurs veulent entendre le plus de faits pertinents possible afin d'obtenir une variété de points de vue sur un projet de loi ou un enjeu.

Les témoignages que recueillent les sénateurs en comité peuvent engendrer des amendements qui visent à améliorer les projets de loi ou des recommandations qui ont pour objectif de renforcer des politiques publiques.

C'est en comité que la diversité et l'expertise des sénateurs sont utilisées à leur juste valeur. Il s'agit d'un autre moyen que le Sénat utilise afin de veiller à ce que la voix de tous les Canadiens soit entendue au Parlement.

EN CHIFFRES (2012-2016)

RÉUNIONS
TENUES PAR
LES COMITÉS

2 258

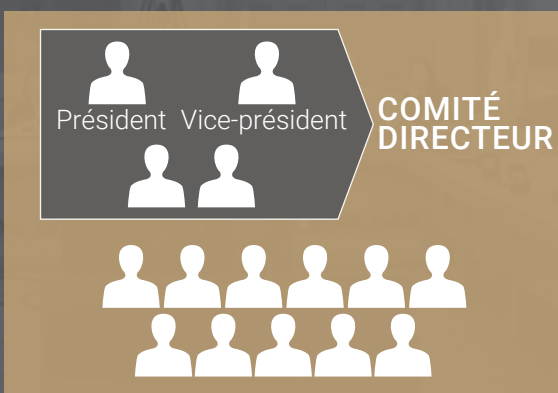
RAPPORTS
PUBLIÉS PAR
LES COMITÉS

531

TÉMOINS
ENTENDUS

7 510

COMPOSITION DES COMITÉS



La plupart des comités du Sénat sont composés de 12 à 18 membres

LES COMITÉS SÉNATORIAUX ONT TROIS FONCTIONS PRINCIPALES :

1. Examiner les mesures législatives proposées
2. Étudier des enjeux de politique publique qui touchent la vie quotidienne des Canadiens
3. Examiner les propositions de dépenses du gouvernement, aussi appelées « le budget des dépenses »

COMITÉS SÉNATORIAUX PERMANENTS

■ AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

#AEFA

Fondé à la veille de la Seconde Guerre mondiale, ce comité a le vaste mandat d'examiner les relations du Canada avec la communauté internationale. Les domaines qui relèvent de ce comité, et dont la portée peut avoir un grand impact tant au Canada que sur la scène internationale, comprennent entre autres les politiques commerciales et l'aide étrangère.

■ PEUPLES AUTOCHTONES

#APPA

Créé en 1990 suivant la motion du sénateur autochtone Len Marchand, qui en est devenu le premier président. Ce comité représente les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et leur donne une voix puissante au Parlement. Les travaux de ce comité ont entre autres attiré l'attention sur les logements inadéquats dans les réserves et dans le Nord du Canada, sur les revendications territoriales et sur la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

■ AGRICULTURE ET FORÊTS

#AGFO

Ce comité a le mandat d'enquêter sur un large éventail de sujets allant de la protection des espèces en voie de disparition à l'exportation des produits forestiers, comme l'illustrent ses études sur l'innovation dans le secteur forestier, la santé des abeilles et l'érosion du sol. Le rapport du comité sur une hormone de croissance controversée injectée aux vaches laitières a notamment exposé les liens étroits entre de grandes entreprises et des organismes de réglementation gouvernementaux.

■ BANQUES ET COMMERCE

#BANC

Responsable d'enquêter notamment sur les affaires commerciales, les enjeux fiscaux et les crimes financiers, ce comité prête une grande attention à la santé financière du Canada. Lorsque les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont mené à un renforcement de la sécurité aux frontières, ce comité a recommandé des façons de faciliter le commerce transfrontalier avec les États-Unis.

■ RÉGIE INTERNE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

#CIBA

Ce comité est responsable de l'administration du Sénat, qu'il s'agisse d'approuver les budgets et les dépenses, ou d'établir les politiques pour les frais de déplacement, les dépenses de bureau, et les dépenses qui se rapportent à la dotation et à la recherche. Il impose les normes les plus élevées en matière de reddition des comptes afin de garantir que l'argent des contribuables est utilisé de manière efficace et transparente.

■ ÉTHIQUE ET CONFLITS D'INTÉRÊTS DES SÉNATEURS

#CONF

Ce comité a été établi par le Sénat de concert avec la mise en œuvre de son rigoureux code qui régit l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs et l'établissement du Bureau indépendant du conseiller sénatorial en éthique. Le comité s'occupe de toutes les questions relatives au code qui est l'un des plus stricts des pays du Commonwealth.

■ ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

#ENEV

Trouver un équilibre entre la protection de l'environnement et le développement des ressources naturelles abondantes du Canada n'est qu'un aspect du mandat de ce comité. Le comité mène plusieurs études à long terme qui offrent des analyses fiables d'une très grande valeur pour ceux qui élaborent des politiques publiques dans ce domaine.

■ AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

#LCJC

Les membres de ce comité fournissent des analyses détaillées de mesures législatives complexes. Ce comité, un des plus occupés du Sénat, a notamment pour mandat d'étudier des enjeux qui touchent le système de justice pénale, le système judiciaire, le système électoral, les relations fédérales-provinciales ainsi que la réforme du droit. Son étude sur la base de données d'ADN nationale est souvent citée dans les tribunaux.

■ FINANCES NATIONALES

#NFFN

Ce comité examine comment le gouvernement fédéral dépense et perçoit l'argent des Canadiens, et ce, de manière transparente. De plus, il étudie des questions complexes comme les paiements de péréquation et la sécurité financière des personnes âgées.

■ LANGUES OFFICIELLES

#OLLO

Défenseur et promoteur de l'anglais et du français partout au Canada, ce comité s'efforce d'améliorer la vitalité des deux langues officielles du pays. Ses membres sont très actifs dans les communautés anglophones et francophones minoritaires. Ils consacrent également beaucoup de temps à étudier l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

■ PÊCHES ET OCÉANS

#POFO

Promouvoir des pêches prospères et florissantes tout en maximisant la sécurité des voies maritimes du Canada font partie des principaux mandats de ce comité. Ses membres ont étudié des sujets comme les avantages économiques de l'aquaculture, la nécessité de phares dotés de personnel et la reconstitution des réserves halieutiques.

■ DROITS DE LA PERSONNE

#RIDR

Ce comité incarne le mandat du Sénat de défendre les minorités. Dans le cadre de son examen sur la façon dont les obligations en matière de droits de la personne au Canada sont respectées, le comité a entre autres lutté en faveur d'une meilleure protection des enfants. Les membres ont également effectué une évaluation approfondie du plan pour accueillir des milliers de réfugiés syriens au Canada en 2016.

■ RÈGLEMENT, PROCÉDURE ET DROITS DU PARLEMENT

#RPRD

Ce comité a été le tout premier à être créé lorsque le Sénat a tenu sa première séance le 7 novembre 1867. Il examine les règles dont s'est doté le Sénat ainsi que l'exécution des affaires parlementaires dans la Chambre rouge.

■ SÉCURITÉ NATIONALE ET DÉFENSE

#SECD

Créé en 2001, ce comité met en lumière des enjeux souvent méconnus qui touchent les secteurs de la défense et de la sécurité nationale. Les principaux officiers militaires, agents de police et agents de renseignement comparaissent régulièrement devant les membres de ce comité. Le comité étudie des enjeux diversifiés comme la préparation militaire, la défense antimissile balistique, les avantages sociaux offerts aux anciens combattants et la politique de défense du Canada.

■ COMITÉ DE SÉLECTION

#SELE

Les sénateurs de ce comité désignent leurs collègues qui siégeront sur d'autres comités sénatoriaux. Ce comité est également chargé de nommer le Président intérimaire du Sénat.

■ AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

#SOCI

Ce comité a un vaste mandat qui touche à plusieurs sphères de la société. Ses travaux ont attiré l'attention sur la crise de l'obésité, la situation des sans-abri et la pauvreté dans les villes du Canada, ainsi que sur l'augmentation constante du nombre de personnes atteintes de démence au pays. Son rapport marquant sur les maladies mentales a mené directement à la création de la Commission de la santé mentale du Canada.

■ TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

#TRCM

Qu'il s'agisse de pipelines ou de radiodiffusion, ce comité étudie toute question ayant une incidence sur l'expédition de marchandises ou la transmission de l'information. Ses membres se sont notamment battus pour une meilleure représentation autochtone à l'Office national de l'énergie, et le comité a examiné attentivement la raison d'être de la Société Radio-Canada (SRC) après qu'elle ait perdu les droits de diffuser les parties de la Ligue nationale de hockey.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

■ 1867

Le Dominion du Canada voit le jour le 1^{er} juillet. Le Sénat siège pour la première fois le 16 novembre.



George Brown
1818-1880

Crédit : Hunter & Co. / Bibliothèque et Archives Canada / C-026415

■ 1864

Le 10 octobre, les Pères de la Confédération adoptent une série de résolutions menant à la création du Sénat. Le Sénat garantit une voix aux régions moins peuplées du pays. « Nous n'aurions pas pu avancer d'un pas si nous avons rejeté cette condition », a déclaré à l'époque George Brown, l'un des Pères de la Confédération.

■ 1871

La Colombie-Britannique se joint à la Confédération le 20 juillet; elle reçoit six sièges au Sénat.

■ 1873

L'Île-du-Prince-Édouard entre dans la Confédération le 1^{er} juillet. La province obtient quatre sièges, alors que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en perdent chacun deux.

■ 1870

Le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest entrent dans la Confédération le 15 juillet. Le Manitoba reçoit six sièges au Sénat, alors que les Territoires du Nord-Ouest en reçoivent un seul.

■ 1898

Le Yukon joint la Confédération le 13 juin et reçoit éventuellement un siège.

■ 1905

L'Alberta et la Saskatchewan rejoignent la Confédération le 1^{er} septembre. Elles reçoivent chacune six sièges. La réalité géographique du Canada correspond finalement à la devise discutée lors de la Confédération, *A Mari usque ad Mare*, c'est-à-dire « D'un océan à l'autre ». La devise sera adaptée de manière officielle plus tard pour inclure le Nord du Canada, *A Mari usque ad Mare usque ad Mare*, ou « D'un océan à l'autre et à l'autre ».

■ 1916

Un incendie ravage l'enceinte du Sénat et une grande partie de l'édifice du Centre pendant la nuit du 3 février. La masse du Sénat est épargnée par l'incendie, mais pas celle de la Chambre des communes. La Chambre des communes emprunte alors la masse du Sénat, et le Parlement déménage dans l'édifice qui abrite maintenant le Musée canadien de la nature jusqu'à ce que l'édifice du Centre rouvre ses portes en 1922.



Crédit : Bibliothèque et Archives Canada / PA-052822

■ 1930

Cairine Wilson devient la première femme nommée au Sénat du Canada, moins de quatre mois après que le Comité judiciaire du Conseil privé britannique – lors de la célèbre affaire « Personne » – a déclaré que les femmes ont un droit égal de siéger au Sénat. M^{me} Wilson avait été l'une des plus virulentes opposantes au fascisme et elle comptait parmi les rares personnes qui intervenaient pour aider les juifs à fuir les persécutions en Allemagne et en Pologne.



Hon. Cairine Reay Mackay Wilson
1885-1962

Crédit : Bibliothèque et Archives
Canada / C-018713

■ 1949

Le 1^{er} avril, Terre-Neuve-et-Labrador devient la 10^e province à entrer dans la Confédération. La province reçoit six sièges au Sénat.

■ 1972

La sénatrice Muriel McQueen Fergusson devient la première femme à présider le Sénat.



Hon. Muriel McQueen Fergusson
1899-1997

■ 1965

Le Sénat met en place un âge de retraite obligatoire pour les sénateurs, fixé à 75 ans.

■ 1990

Les sénateurs s'opposent à la mise en place de la taxe sur les produits et services (TPS) jusqu'à ce que le premier ministre invoque la *Loi constitutionnelle de 1867* pour nommer huit sénateurs supplémentaires. Le projet de loi de la TPS reçoit la sanction royale le 13 décembre.

■ 1999

Le territoire du Nunavut est créé à partir des Territoires du Nord-Ouest et reçoit un siège au Sénat, portant à 105 le nombre total de sièges à la Chambre haute. Ce nombre n'a pas changé depuis.

■ 2016

Le 4 octobre, le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat présente des recommandations pour rendre le Sénat plus ouvert, plus inclusif et plus efficace au 21^e siècle.

Créé à l'origine pour offrir un contrôle législatif et un équilibre régional au Parlement du Canada, le Sénat est aussi devenu une voix forte pour les minorités, la liberté d'expression et le respect de la démocratie.

Redevable aux Canadiens et non au gouvernement, le Sénat du Canada assume des fonctions essentielles à titre de chambre du second examen objectif qui favorise l'action et le changement.



sencanada.ca

